

## Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine



« *la mer, c'est nous, l'océan, c'est nous* »

Epeli Hau'ofa, *Our Sea of Islands*

### Qu'est-ce que le Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine ?



Lors de la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la fondation de la Communauté du Pacifique (CPS) cette année, les participants à la Dixième conférence de la Communauté du Pacifique ont chargé la CPS de mettre en place dans ses locaux un **Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine**.

Plateforme régionale d'information et de données, ce centre aura pour but d'appuyer et de renforcer la science, la gestion et la gouvernance des océans, la gouvernance maritime, ainsi que les pratiques traditionnelles de gestion des ressources marines. Pour ce faire, il mettra à profit la recherche scientifique de pointe, l'innovation technologique et d'autres initiatives conjointes, auxquelles sont associées les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).

### Pourquoi un Centre pour la science marine ?



La conservation et l'utilisation durable des ressources des océans contribuent au développement durable, et notamment à l'éradication de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à des moyens de subsistance durables et à l'emploi. La protection de la biodiversité et de l'environnement marin peut également aider à limiter les conséquences du changement climatique

Une bonne connaissance de la santé des océans nécessite de faire appel tant à la recherche et aux connaissances scientifiques actuelles qu'aux savoirs traditionnels, comme autant d'éléments essentiels pour orienter et étayer la prise de décision et l'élaboration de politiques, des autorités locales aux organismes internationaux. Il est donc crucial de faire converger les initiatives et les scientifiques isolés dans ce domaine au sein d'une approche solide et coordonnée de la communication de données scientifiques sur les océans.

## Un Centre à l'appui d'un Pacifique bleu



Figure 1. Compétences et services techniques et scientifiques à l'appui d'un Pacifique bleu

Le Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine est étroitement lié au concept de *Pacifique bleu*, qui renforce le régionalisme et l'action collective dans le Pacifique en faisant de l'océan un moteur de transformations dans le développement socioculturel, politique et économique de la région.

Le Centre encadrera le travail de la CPS et lui permettra d'axer son assistance technique et scientifique sur des solutions capables de créer, de pérenniser et de développer des économies bleues dans les États et Territoires insulaires océaniques. Son objectif consiste à fournir des services scientifiques coordonnés à l'appui de la gestion, de la gouvernance et de l'observation des océans, en lien direct avec le *Pacifique bleu*.

## Le Centre et l'Objectif de développement durable n° 14



Le Centre coordonnera les services techniques et scientifiques fournis à travers la région dans le but d'aider l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques à atteindre les cibles de l'Objectif de développement durable n° 14 (ODD 14 ; figure 2).

Le Centre fera office de plateforme régionale pour l'instauration de partenariats à tous les échelons, l'objectif étant d'axer la science marine sur la recherche de solutions face aux menaces que représentent la pollution marine et la pollution par les nutriments, l'épuisement des ressources et le changement climatique.

- 14.1**  
D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.
- 14.2**  
D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
- 14.3**  
Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux
- 14.4**  
D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques
- 14.5**  
D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles
- 14.6**  
D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce
- 14.7**  
D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme
- 14.a**  
Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés
- 14.b**  
Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés
- 14.c**  
Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Figure 2. Atteindre progressivement les cibles de l'ODD 14

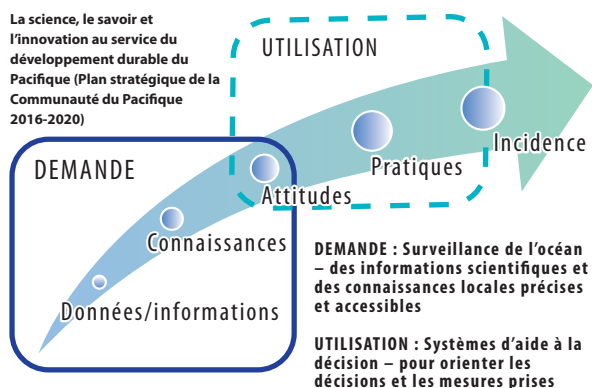


Figure 3. De la science au service

## Comment le Centre fonctionnera-t-il ?

### De la science de l'océan au service

Le travail du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine consistera en premier lieu à soutenir, à coordonner et à transformer la science marine (figure 3) de façon à assurer une connaissance exacte et accessible de l'océan, tenant compte des traditions et des savoirs locaux.

### Coopération, collaboration et intégration régionales en matière de science marine

Le domaine de la science marine compte un nombre important d'acteurs régionaux et présente des interactions complexes. Le Centre constituera donc une plateforme de coordination et d'intégration des activités scientifiques réalisées par la CPS (figure 4) avec les travaux des autres parties intéressées, et notamment des autres organisations membres du CORP.

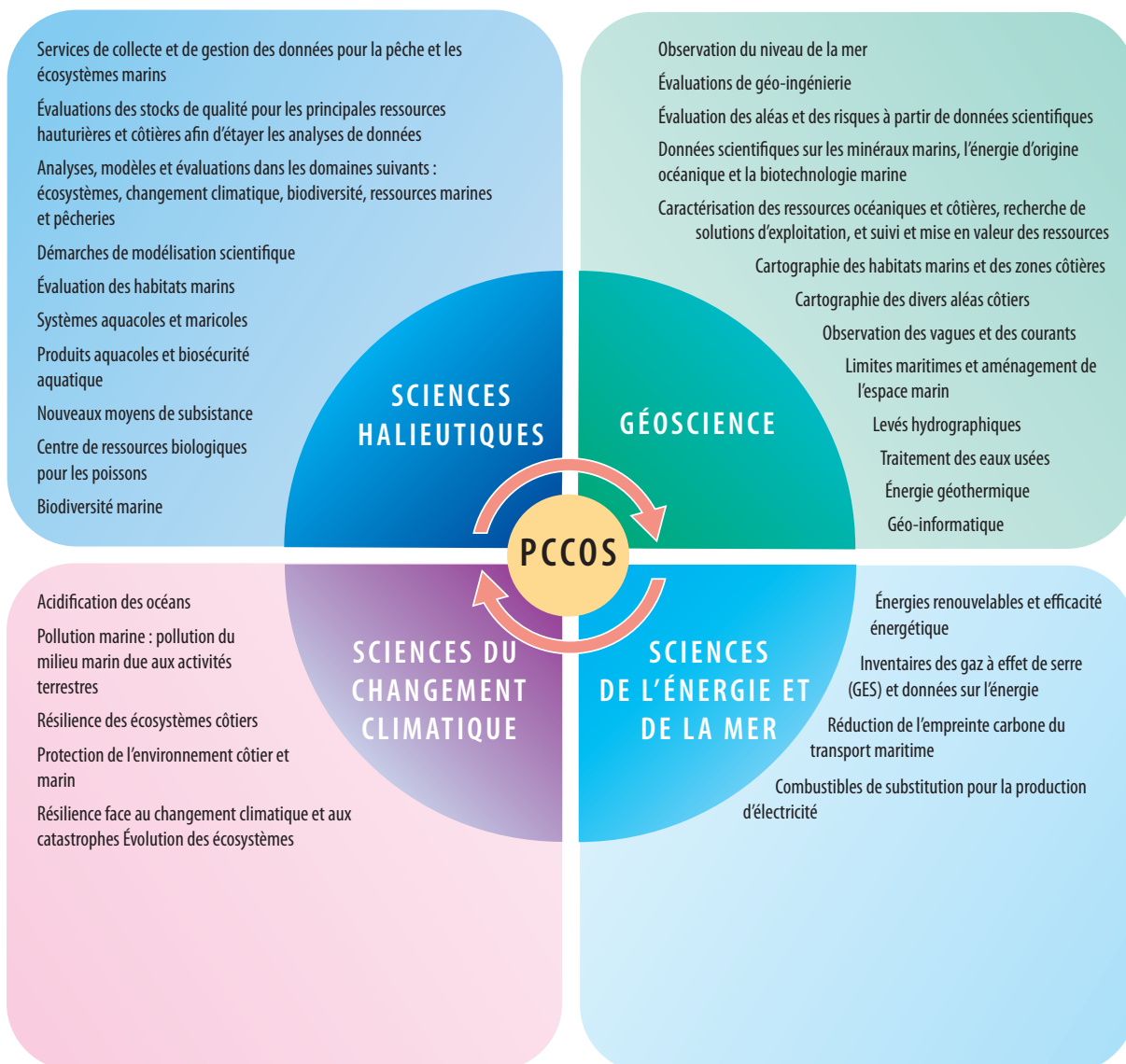


Figure 4. Activités scientifiques réalisées par la CPS



## Comment le Centre sera-t-il mis sur pied ?

Le Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine sera créé en deux temps :

### Étape 1 : mise en place du portail en ligne du Centre – [oceanportal@spc.int](mailto:oceanportal@spc.int)

La Division géosciences, énergie et services maritimes de la CPS mettra en ligne un portail consacré au Centre, le *portail sur l'océan Pacifique*, qui présentera des données scientifiques aisément accessibles dans six domaines (figure 5).

### Étape 2 : mise en place de la structure

Le Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine sera mis sur pied, avec les ressources humaines et financières dont il a besoin.

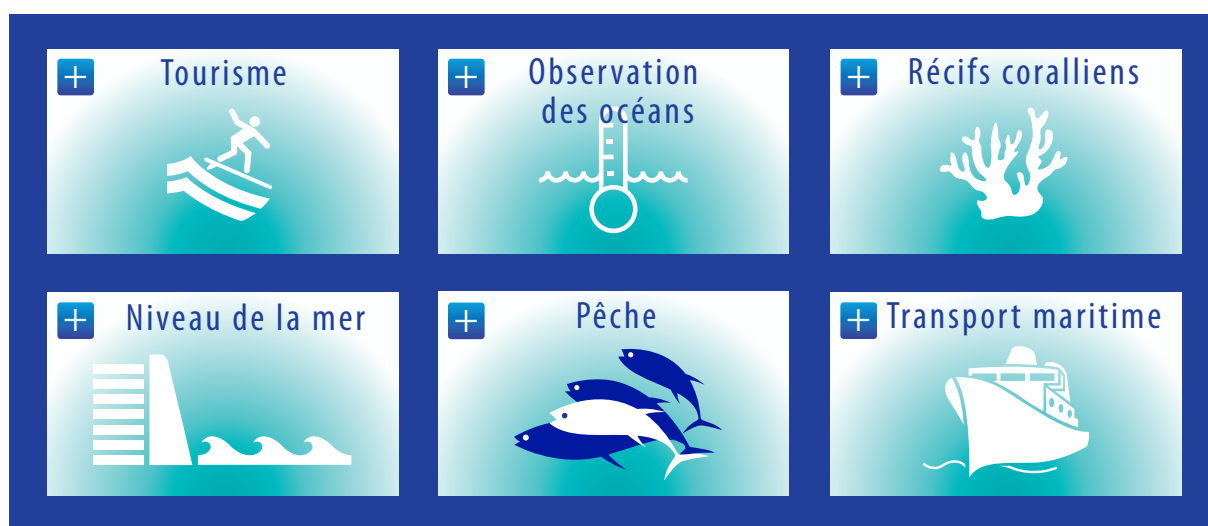


Figure 5. Proposition de portail de l'océan Pacifique avec six domaines d'information

*La Communauté du Pacifique est la principale organisation scientifique et technique du Pacifique, soutenant le développement de la région depuis 1947. Organisation internationale d'aide au développement, la CPS fait figure de maison commune pour les 26 États et Territoires, y compris les 22 États et Territoires insulaires océaniques, qui la composent et en assurent la gouvernance. Œuvrant pour le développement durable au bénéfice des peuples océaniques, cette organisation unique en son genre intervient dans plus de 20 secteurs d'activité. La CPS est renommée pour ses connaissances et sa capacité d'innovation dans des domaines tels que les sciences halieutiques, la veille sanitaire, les géosciences et la conservation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.*

#### Contact

Moses Amos  
Directeur  
Équipe du Centre de la  
Communauté du Pacifique  
pour la science marine  
Communauté du Pacifique  
B.P. D5  
98848 Nouméa Cedex  
Nouvelle-Calédonie

Tél. : +687 26.20.00  
Courriel : [mosesa@spc.int](mailto:mosesa@spc.int)  
[www.spc.int](http://www.spc.int)